

**La FFMC de l'Orne, l'association 40 millions d'automobilistes, les syndicats des Taxis et ambulanciers appellent à un rassemblement le samedi 14 avril à partir de 12H avenue de l'Hôtel de ville Parking du Château à FLERS.**

Suite à la manifestation de samedi 03 mars à ALENCON rassemblant plus de 700 personnes, la FFMC de l'Orne, les FFMC régionales, l'association 40 millions d'automobilistes et les syndicats régionaux des taxis et ambulanciers appellent à un grand rassemblement l'ensemble des usagers de la route pour aller interpellier le Président du Conseil National de la Sécurité Routière M. Yves GOSDOUE Maire de FLERS.

**Une demande d'entrevue à été faite et sommes en attente d'une réponse.**

Nous apporterons nos propositions contraires à la loi sur **la limitation de vitesse généralisée à 80 Km/h sur les routes non pourvues de séparateur central.**

Malgré la tentative de coup de « com » du gouvernement sur le fait que cette loi passera tout de même le 01 er juillet, il est clair que ce mépris ne fait qu'augmenter la colère des usagers de la route et en ce qui concerne la FFMC, nous ferons grandir les mouvements sachant que nous avons une grosse partie de la population qui nous soutienne.

Cette mesure unilatérale prise par le Premier Ministre reste et restera injustifiée, le Conseil Départemental de l'Orne s'est d'ailleurs positionné contre ce projet. Preuve que nos élus parisiens sont manifestement peu au fait des problématiques de déplacements dans les territoires ruraux. Pénalisation accrue pour l'Orne où plus de 95 % des kms routiers seront concernés par la limitation à 80 km/h. **Nous n'avons pas besoin d'une sécurité rentière mais d'une véritable sécurité routière dans ce pays.**

**Arrêtons avec les faux semblants ! Nous réclamons :**

La suppression pure et simple de la mesure N°5 qui passe la vitesse de 90km/h à 80km/h sur les routes à double sens, sans séparateur central.

- Un vrai plan de formation continue des conducteurs de 4 et 2 RM basé sur l'éducation à la conduite impliquant notamment les assureurs au travers de minoration de primes pour les participants actifs à ces formations.
- Une incitation forte au port des équipements de sécurité pour les motards impliquant également les assureurs (minoration de prime sur facture d'achat de gilet airbag, ...)
- Un vrai schéma durable d'entretien et d'aménagement de l'infrastructure routière dont la gestion est pour l'essentiel de la compétence de départements de plus en plus pauvres.

**Contact Presse : Michel DUCRET – 06 81 91 70 61**

**Fédération Française des Motards en Colère**

Maison des associations 12 rue des Flandres ARGENTAN

antenneffmc61@gmail.com – [www.ffmc.fr](http://www.ffmc.fr)